



Didier Jayle : l'interdiction de vente de tabac aux mineurs est une mesure symbolique

Rubrique : actualités - Date : lundi 10 février 2003

l'APM- Reuters qui reprend les déclarations de Didier Jayle lors de la présentation de l'enquête, indique qu'il a donné quelques indications sur ses axes de travail et qu'il « prépare actuellement un nouveau plan d'action » qu'il « doit soumettre à ses ministres de tutelle au printemps ». Estimant « nécessaire d'informer davantage sur les conséquences sanitaires et sociétales du cannabis » car il existe « une corrélation » entre « la connaissance du public et l'infléchissement d'une consommation » le président de la MILDT a observé que « l'augmentation de la consommation de cannabis était plus importante en France que dans d'autres pays d'Europe qui avaient davantage informé ». Affirmant « nous disposons de suffisamment de données scientifiques et d'expériences cliniques pour parler des effets possibles du cannabis » le président de la MILDT a précisé « nous devons continuer les études scientifiques(&) mais nous pouvons agir sans attendre d'autres résultats ». D. Jayle qui a fait état du « lien » existant entre consommation de cannabis et de tabac a indiqué il « faut lancer en urgence (&) une action forte sur le tabac en particulier en milieu scolaire » et envisager d'autre part « une aide à l'arrêt du tabac pour les jeunes, les dispositifs étant surtout destinés aux fumeurs de 40 ans ». Interrogé sur l'interdiction de vente du tabac au mineur il a qualifié la mesure de « symbolique » précisant « il faut qu'elle soit appliquée et accompagnée d'un dispositif de prévention ». De même il a souhaité que l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs soit respectée.